CENTRE D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PARIS

DEMANDE D'ATTRIBUTION :
Paris Solidarité

Ce formulaire est à retourner complété, daté et signé, à la section d'arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris correspondant à votre domicile.

Je soussigné (e) :

Nom de naissance …….....
Nom marital ……..
Prénom(s) …….....
Né(e) le …….....

Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante

N° et nom de rue …… ……..
……..Code postal : ……
Compléments d'adresse : bâtiment, entrée, escalier, N°d e boîte aux lettres ou d'appartement… …….....
Téléphone(s) ……

S'agit-il d'une structure d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées ? ☐ OUI ☐ NON

Si non, êtes-vous ☐ propriétaire ? ☐ locataire ? ☐ hébergé ?
Etes-vous propriétaire d'un bien immobilier ?

☐ OUI ☐ NON

Atteste sur l'honneur :
► Etre marié, pacsé ou vivre maritalement avec :
Nom, Prénom(s) ……

Vous-même, votre conjoint, partenaire Civil ou concubin perceviez-vous au 31 mars 2011

☐ L'Allocation Ville de Paris ?

☐ Le Complément Santé Paris ?

☐ Paris Handicap Protection Santé ?

■*Je suis averti(e) que la date de réception de cette demande par la section d'arrondissement du CASVP détermine la date d'ouverture des droits à l'aide sollicitée.*
■*Je suis averti(e) que j'ai deux mois pour fournir les justificatifs qui me seront demandés à compter de la date de réception de ma demande par la section d'arrondissement du CASVP.*
À défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de déposer une nouvelle demande si je désire toujours obtenir la prestation.
■*Je suis averti(e) que tout changement dans ma situation, relatif aux conditions d'octroi de l'aide sollicitée doit IMMÉDIATEMENT être signalé et je suis informé(e) que toute somme indûment perçue peut faire l'objet de remboursement auprès du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.*
■ *Je suis averti(e) que je dois signaler toute absence de mon domicile parisien pendant plus de 3 mois consécutifs.*
■ *Je suis averti(e) des conditions de récupération suivantes :*
→ les sommes versées aux personnes âgées au titre de Paris Solidarité sont récupérées sur la succession du bénéficiaire sur la partie de l'actif net successoral supérieure à 76 225 €,
→ les sommes versées aux personnes adultes handicapées au titre de Paris Solidarité sont récupérées sur la succession du bénéficiaire sauf lorsque les héritiers sont le conjoint, les enfants, ou la personne qui a assumé la charge effective et constante de la personne handicapée.
Cette récupération s'exerce sur la partie de l'actif net successoral supérieure à 76 225 €,
→ Les sommes versées au titre de Paris Solidarité sont récupérées en cas de retour à meilleure fortune du bénéficiaire de la prestation qui doit être immédiatement signalé au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.
Toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou d'emprisonnement au titre du nouveau Code Pénal.

Paris, le

signature du demandeur ou de son représentant légal

le cas échéant signature du conjoint ou de son représentant légal

paris info Le 3975* Paris.fr
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Selon les dispositions légales en vigueur: Toute personne qui figure dans un fichier informatique a le droit d'obtenir communication des informations qui la concernent (sur demande écrite au directeur de la section concernée du CASVP).